



COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES N° 10

loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2018
instruction ministérielle NOR : INTA1839120J du 21 novembre 2019
instruction ministérielle NOR : INTA2205675C du 23 février 2022
arrêté préfectoral n°30-2023-09-01-0002 du 1^{er} septembre 2023

Délibération du 19 février 2026

La commission de contrôle des listes électORALES s'est réunie le jeudi 19 février 2026 à 14h00 en mairie du Vigan en présence de M. Lionel GIROMPAIRE, Mme Magali FESQUET, M. Lionel COSTE et Mme Monique LAURENT, désigné-es par arrêté préfectoral en date du 1^{er} septembre 2023 en qualité de membres de ladite commission du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2026, sur convocation par M. GIROMPAIRE en date du 02 février 2026.

L'arrêté portant désignation des membres de la commission est dûment affiché en mairie depuis sa notification et sur le site internet de la Mairie depuis le 1^{er} septembre 2023.

Le quorum requis est atteint et la commission peut valablement délibérer.

La commission de contrôle a compétence :

- pour statuer sur les recours administratifs préalables des électeurs intéressés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises par le maire ;
- pour contrôler la régularité de la liste électorale au moins une fois par année sans élection.

Les décisions de la commission de contrôle sont prises à la majorité des voix des présents. En cas d'égalité des voix, la commission est réputée ne pas avoir délibéré.

La Commission ainsi réunie était appelée à statuer sur les mouvements enregistrés depuis sa dernière réunion le 1^{er} décembre 2025.

INSCRIPTIONS : 159

- **13 inscriptions d'office par l'INSEE** (acquisition de la majorité avant le 27/11/2025 – naturalisation – récupération des droits civiques), dont :
 - 7 sur la liste principale du bureau de vote N°1 CANTOU
 - 2 sur la liste principale du bureau de vote N°2 SALLE MUNICIPALE JEANNE D'ARC
 - 3 sur la liste principale du bureau de vote N°3 ECOLE MATERNELLE JEAN CARRIERE
 - 1 sur la liste principale sans affectation de bureau, régularisée par une radiation d'office opérée le même jour par le REU, l'électrice n'étant pas majeure
- **146 inscriptions volontaires par le Maire**, dont :
 - 71 sur la liste principale du bureau de vote N°1 CANTOU
 - 32 sur la liste principale du bureau de vote N°2 SALLE MUNICIPALE JEANNE D'ARC
 - 37 sur la liste principale du bureau de vote N°3 ECOLE MATERNELLE JEAN CARRIERE
 - 3 sur la liste complémentaire municipale du bureau de vote N°2 SALLE MUNICIPALE JEANNE D'ARC
 - 2 sur la liste complémentaire européenne du bureau de vote N°3 ECOLE MATERNELLE JEAN CARRIERE
 - 1 sur la liste complémentaire municipale du bureau de vote N°3 ECOLE MATERNELLE JEAN CARRIERE

RADIATIONS : 115

- **115 radiations d'office par l'INSEE** (décès, inscription dans une autre commune, perte des droits civiques – tutelles aggravées, condamnations), dont :
 - 42 sur la liste principale du bureau de vote N°1 CANTOU
 - 44 sur la liste principale du bureau de vote N°2 SALLE MUNICIPALE JEANNE D'ARC
 - 24 sur la liste principale du bureau de vote N°3 ECOLE MATERNELLE JEAN CARRIERE
 - 2 sur la liste complémentaire européenne du bureau de vote N°1 CANTOU
 - 2 sur la liste complémentaire municipale du bureau de vote N°1 CANTOU
 - 1 sur la liste principale sans affectation de bureau effectué le même jour que l'inscription erronée d'une mineure

RECORDS ADMINISTRATIFS PREALABLES OBLIGATOIRES DEVANT LA COMMISSION DE CONTROLE (RAPO)

- 0 recours

OBSERVATIONS

Néant

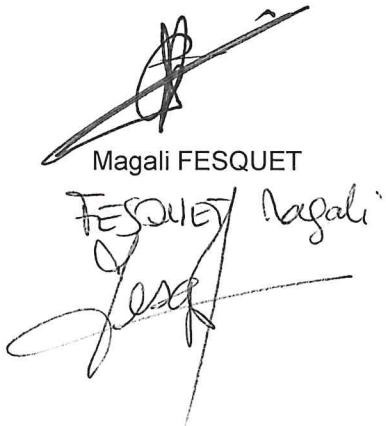
Dans ces conditions, la commission ainsi réunie approuve les modifications apportées ou approuvées par le Maire depuis le 1^{er} décembre 2025 et valide la régularité de la liste électorale.

La commission a procédé à la signature de la présente délibération et du tableau ci-annexé.

Mention en sera faite au registre ouvert à cet effet ainsi qu'un affichage en mairie.

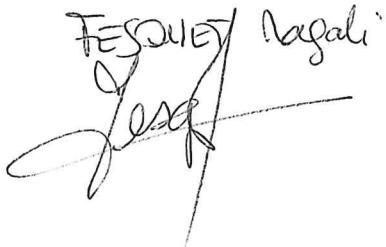
Le Vigan, le 19 février 2026

Lionel GIROMPAIRE



A black ink signature consisting of a large, stylized 'G' at the top, followed by a series of loops and strokes that form the rest of the name.

Magali FESQUET



A black ink signature featuring the name 'FESQUET' on the left and 'Magali' on the right, with a stylized 'M' at the beginning.

Lionel COSTES



A black ink signature consisting of a large, sweeping 'L' at the top, followed by a more fluid, cursive style.

Monique LAURENT



A blue ink signature consisting of a stylized 'M' at the top, followed by a more fluid, handwritten style.